

D 2020 045 : Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'abonder le fonds à hauteur de 200 €.

D 2020 046 : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :

Pour l'année 2020, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'abonder ce fonds à hauteur de 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant de la participation de la commune au FSL.

D 2020 047 : Subvention aux associations :

Sur proposition de la commission culture-associations, il est proposé pour les associations ci-dessous :

Nom association	Demande subvention 2020	Montant accordé
Tennis de table	500 €	500 €
Tennis Club	400 €	400 €
Pompiers JSP	150 €	150 €
ASV des Pompiers	450 €	450 €
ADMR		300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés les montants des subventions proposés par la commission.

D 2020 048 : Tarifs périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2020-2021 :

Il est précisé

Que s'applique aux tarifs « Galipette et Slam » :

- Réduction de 10% pour 2 enfants
- Réduction de 20% pour 3 enfants
- Majoration de 20% pour les hors commune.

GALIPETTE				
Tranche/revenu mensuel du foyer	garderie matin	garderie soir	mercredi journée	Tarif vacances la semaine (hors repas et séjour accessoire)
Tranche 1 - de 0 à 915 €	0,87 €	1,45 €	5,78 €	29,00 €
Tranche 2 - de 916 € à 1 220 €	1,08 €	1,81 €	7,23 €	36,13 €
Tranche 3 - de 1 221 € à 1 525 €	1,30 €	2,17 €	8,67 €	43,35 €
Tranche 4 - de 1 526 € à 1 830 €	1,52 €	2,53 €	10,12 €	50,58 €
Tranche 5 - de 1 831 € à 2 135 €	1,73 €	2,89 €	11,56 €	57,80 €
Tranche 6 - de 2 136 € à 2 440 €	1,95 €	3,25 €	13,01 €	65,03 €
Tranche 7 - de 2 441 € à 2 745 €	2,17 €	3,61 €	14,45 €	72,25 €
tranche 8 - 2 746 € et plus	2,38 €	3,97 €	15,90 €	79,48 €

SLAM		
Tranche/revenu mensuel du foyer	mercredi la 1/2 journée	Tarif vacances la semaine (hors repas et séjour accessoire)
Tranche 1 - de 0 à 915 €	2,86 €	15,00 €
Tranche 2 - de 916 € à 1 220 €	3,57 €	17,85 €
Tranche 3 - de 1 221 € à 1 525 €	4,28 €	21,42 €
Tranche 4 - de 1 526 € à 1 830 €	5,00 €	24,99 €
Tranche 5 - de 1 831 € à 2 135 €	5,71 €	28,56 €
Tranche 6 - de 2 136 € à 2 440 €	6,43 €	32,13 €
Tranche 7 - de 2 441 € à 2 745 €	7,14 €	35,70 €
tranche 8 - 2 746 € et plus	7,85 €	39,27 €

CANTINE	
Repas	3,30 €
Repas à partir de 3 enfants	2,95 €
Repas non incrit	4,05 €
Repas adulte	6,00 €
Présence sans prise de repas	1,70 €

Aide aux devoirs de 16h30 à 18h00	
A l'unité	4,00 €
Tarif au mois pour 2 séances par semaine	18,00 €
Tarif au mois pour 4 séances par semaine	30,00 €

Soutien scolaire du mercredi 1h	
A l'unité (inscription obligatoire pour un trimestre)	6,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité les tarifs 2020-2021.

D 2020 049 : Tarifs annonceurs bulletin municipal

Il est proposé de reconduire les tarifs 2020, soit :

- 1/8 de page 50 €
- 1/4 de page 100 €
- 1/2 page 150 €
- Page entière 250 €
- 2^{ème} et 4^{ème} de couverture 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de reconduire les tarifs annonceurs 2020 pour le bulletin municipal 2021.

D 2020 050 : Tarif des emplacements du marché de Noël :

Compte tenu du contexte actuel, et afin d'encourager la participation à cette manifestation, M. le Maire propose, à titre exceptionnel, de ne pas faire payer les emplacements.

Afin d'éviter que la gratuité de la réservation n'encourage les participants à ne pas donner suite au dernier moment, il sera proposé d'ajouter une caution de 10 €, qui sera restituée aux participants et conservée en cas d'annulation. Il est précisé que toutes les dispositions seront prises pour faire respecter les gestes barrières. Seize emplacements pourront être proposés, avec un sens giratoire de circulation pour les visiteurs. Le port du masque sera obligatoire. Une personne devra être présente à l'entrée pour vérifier la jauge des personnes présentes en simultané dans la salle. Il conviendra aussi de limiter le nombre d'exposant à 2 personnes par stand. Il n'y aura pas de restauration buvette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités d'organisation du marché de Noël.

D 2020 051 : Règlement concernant l'utilisation des salles communales en période de crise sanitaire :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention d'utilisation des salles communales.

D 2020 052 : Convention avec AMMAREAL :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention et décide de reverser l'intégralité du fruit de la vente à une association caritative.

D 2020 053 : Convention de servitude pour pose d'une canalisation publique d'assainissement (eau pluviales) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention de servitude sur la parcelle B 1209.

D 2020 054 : Attribution du marché de rénovation de la toiture de la salle « Dodeman » :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise CAMILOTTO pour la rénovation de la toiture de la salle Dodeman pour un montant de 50.310,04 € HT et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces rattachées à cette affaire.